

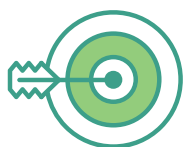
BANQUE CLIMATIQUE
ET PRIMES LOGEMENT DURABLE

DEN ËMWELTBONUS FIR ÄERT DOHEEM

Les nouvelles aides à partir du 1^{er} janvier 2017



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



OBJECTIF

Le nouveau paquet banque climatique et logement durable (KlimaBank an nohaltegt Wunnen) vise à promouvoir dans le domaine du logement :



la construction durable,



la rénovation énergétique durable,



et la mise en valeur des énergies renouvelables.



OUTILS



Un nouveau bureau centralisé (**guichet unique des aides au logement**) situé 11, rue de Hollerich à L-1741 Luxembourg pour le traitement de toutes les aides étatiques relatives au logement.



Réforme du régime d'aides financières « **PRIME House** » avec un accent sur la construction de logements durables ainsi que la rénovation énergétique durable.



Introduction du mécanisme financier « **KlimaBank** » qui comprend le **prêt climatique à taux réduit** et le **prêt climatique à taux zéro** visant à promouvoir davantage la rénovation énergétique durable et à prévenir la précarité énergétique.



LENOZ (Lëtzebuerger Nohaltegteets-Zertifikat fir Wunnebaier), le **système de certification de durabilité** des nouveaux logements.



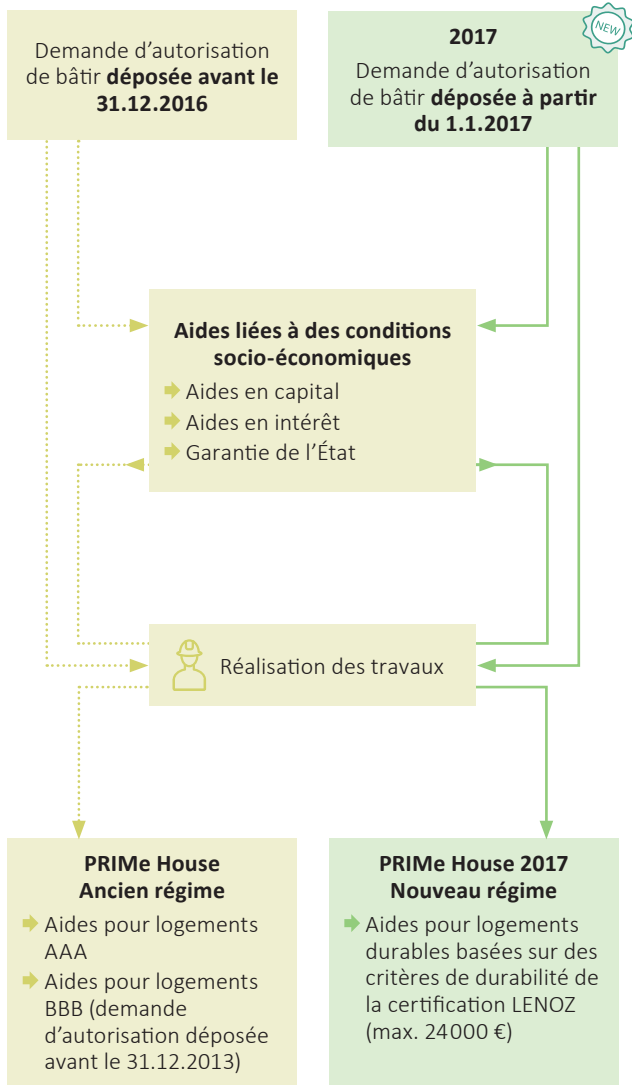
AVANTAGES

- ➔ Des aides financières plus attractives pour la rénovation et la construction de votre logement durable
- ➔ Une certification pour la construction durable
- ➔ Des prêts avantageux pour la rénovation énergétique
- ➔ Un logement économe en énergie
- ➔ Un confort de vie optimisé
- ➔ Un engagement écologique et une protection active du climat en misant sur les énergies renouvelables
- ➔ Des démarches facilitées : vos demandes d'aides centralisées





CONSTRUCTION DURABLE





RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Conseil en énergie
avant le 31.12.2016
par un conseiller en
énergie

2017

Conseil en énergie à partir
du 1.1.2017 par un conseiller
en énergie **agréé**



Accord de principe à demander au guichet unique
des aides au logement

Prêt climatique à taux réduit

- Prêt à hauteur de max. 100000€ sur 15 ans
- Subvention de 1,5 % sur le taux d'intérêt de la banque (max. 10000€)

Prêt climatique à taux zéro

- Prise en charge du conseil en énergie
- Prêt accordé par des banques conventionnées
- Prêt à hauteur de max. 50000€ sur 15 ans
- Prêt à taux de 0 % (intérêts payés par l'État)
- Prime unique de 10 % du capital prêté (max. 5000€)
- Garantie de l'État



Réalisation des travaux

PRIME House Ancien régime

- Primes pour une meilleure efficacité énergétique
- Prime pour conseil en énergie

PRIME House 2017 Nouveau régime

- Primes pour une meilleure efficacité énergétique
- Doublement du bonus pour une rénovation énergétique poussée
- Majoration de la prime pour matériaux durables
- Prime augmentée pour conseil en énergie



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Techniques subventionnées :



Pompe à chaleur



Chauffage au bois



Installation solaire thermique



Installation solaire photovoltaïque



Réseau de chauffage urbain

PRIME House

Changements dans le nouveau régime

➔ Installation solaire thermique

- Augmentation du bonus de combinaison avec chaudière à bois ou pompe à chaleur

➔ Chaudière à granulés de bois

- Bonus pour le remplacement d'une chaudière existante et l'amélioration du système de chauffage
- Bonus pour un réservoir tampon

Pensez également aux coopératives énergétiques !

Réunissez-vous avec 6 alliés pour exploiter une installation photovoltaïque (> 30kWp) afin de recevoir un livret d'épargne vert

COMMENT DÉTERMINER LA DURABILITÉ DE MON LOGEMENT ?



Construction durable



Écologie



Économie



Société



Bâtiment et installations techniques



Fonctionnalités



Implantation

Le certificat LENOZ – **L**ëtzebuurger **N**ohaltegkeets-**Z**ertifikat fir Wunnebaier

LENOZ vise à accroître la sensibilité au sujet de la durabilité des logements et la transparence du marché immobilier. Cette approche d'évaluation globale facultative repose sur les trois piliers de la durabilité :

1. la préservation de l'environnement,
2. l'efficacité économique,
3. et l'organisation sociale équitable permettant de clarifier la durabilité des logements.

Aide financière pour l'établissement d'un certificat de durabilité :

- ➔ 1500€ pour une maison unifamiliale ;
- ➔ 750€ pour un logement dans un immeuble collectif.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

➔ sur les démarches administratives relatives aux aides étatiques :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

GUICHET UNIQUE DES AIDES AU LOGEMENT

Ministère du Logement
Service des aides au logement

Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de l'environnement

Guichet unique des aides au logement

11, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.
Le jeudi de 8 h 00 à 17 h 30 en continu.

Hotline : 8002 10 10 (de 8 h 00 à 12 h 00)

E-mail : guichet@ml.etat.lu

➔ sur votre projet ou des aides étatiques à votre disposition,
myenergy vous offre un conseil de base en énergie :



myenergy
Luxembourg

Partenaire pour une transition
énergétique durable

myenergy

Hotline : 8002 11 90 (de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00)

www.myenergy.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement